

on a tous besoin
d'éducation populaire !



Eléments pour une politique de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative

Pour faire suite à une première rencontre avec le cabinet du Haut Commissaire à la jeunesse

Reçu jeudi 5 février par Emmanuelle Wargon, directrice de cabinet de Martin Hirsch et Loïc Duroselle, conseiller jeunesse et vie associative, le SEP a abordé de nombreux points. Certains ont reçu des réponses précises, d'autres nécessitent d'être approfondis, plusieurs devront faire l'objet de groupes de travail, de futures rencontres et d'envoi de propositions.

La présente note a pour objet de faire le point sur cette première rencontre et de contribuer à la réflexion sur plusieurs sujets, éléments pour une politique de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative.

Le SEP, le syndicat de l'éducation populaire

Après avoir rappelé sa spécificité de seul syndicat à ne syndiquer que les personnels de jeunesse et d'éducation populaire quels que soient leurs employeurs (Etat, collectivités territoriales, associations, hôpital), son appartenance à l'UNSA éducation (ex FEN), à l'UNSA et sa place de première organisation syndicale dans l'ensemble des corps techniques et pédagogiques JEP de l'ex ministère de la jeunesse et des sports, le SEP réaffirme :

Etre favorable :

- à un **secteur ministériel JEPVA à part entière**, déconnecté du sport. Dans ses 20 propositions pour une politique renouvelée d'éducation populaire, le SEP demande la création d'un département ministériel en charge de l'éducation populaire.
- à la nécessité d'évolutions pour une **meilleure prise en compte** de ce domaine dans les **missions et l'organisation de l'Etat** tout en rappelant que le SEP est opposé à l'idéologie du « moins d'Etat » qui sous-tend la RGPP.

Etre défavorable :

- à une seule politique « jeunesse » qui tournerait au jeunisme ou au traitement social des jeunes. Le SEP milite pour une politique d'éducation populaire pour tous et reconnaît la spécificité des jeunes comme « entrant de manière autonome dans la vie active, citoyenne, sociale,... » et nécessitant des actions spécifiques en leur faveur
- à une démarche de réparation sociale induite par le rattachement au ministère de la santé et perceptible dans la construction de nombreuses directions (régionales et départementales) en charge de la cohésion sociale.

on a tous besoin d'éducation populaire !



Etre inquiet :

- pour les missions des personnels JEP dans les directions départementales et régionales et tout particulièrement des évolutions réfléchies -sans les organisations syndicales dans un premiers temps - dans le cadre de la mission confiée à Annick Morel sur l'ingénierie sociale, notion très éloignée des missions pédagogiques et éducatives que nous exerçons et revendiquons
- pour l'avenir de l'INJEP et de la mission de jeunesse et d'éducation populaire dont étaient en charge les CREPS
- quant au devenir :
 - des associations d'éducation populaire (victimes des baisses de subventions, de la suppression des MAD, de la mise en concurrence par les appels d'offres),
 - du réseau « info jeunesse » considéré selon les occasions comme un instrument des politiques publiques ou comme des associations indépendantes
 - des associations en général (baisse des aides, faiblesse et mauvaise répartition du CNDVA...)

Etre interrogatif :

- sur les objectifs du Haut commissariat à la Jeunesse et en particulier de ce qui est mis derrière la notion d'autonomie des jeunes
- sur les moyens du Haut commissariat et les 150 millions d'euros annoncés comme devant financer des projets et non des actions structurantes et durables
- sur les liens entre le Haut commissariat et la DJEPVA, la direction des ressources humaines, les DD et DR...

Etre demandeur :

- d'une circulaire aux préfets précisant les missions des agents dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Le SEP est méfiant de ce qui a déjà pu être produit par la DJEPVA sur ce sujet et se retrouve davantage dans certains passages de la lettre de Martin Hirsch envoyée aux agents ;
- d'assises territoriales JEP, réunissant les agents de l'Etat, des collectivités territoriales et les associations du champ afin de réaliser un état des lieux et des perspectives partagées ;
- de la mise en place d'équipes techniques et pédagogiques JEP régionales, regroupant l'ensemble des CEPJ de la région, quel que soit leur lieu d'affectation, afin d'élaborer des outils pédagogiques et maintenir une culture commune particulièrement dans le domaine de la formation ;
- d'un travail sur les formations JEP en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Hostile à l'actuel schéma des formations, le SEP souhaite une démarche spécifique déconnectée de la réflexion actuelle menée du côté du sport. Il demande que l'on prenne en compte les complémentarités existant entre les formations professionnelles et celles délivrées par l'université. Il souhaite que l'on réfléchisse à la place d'un apport de l'éducation populaire dans les futurs cursus de formation des enseignants.
- d'un nouveau projet pour l'INJEP comme centre de recherche et de formation de haut niveau dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ; que cet établissement soit tête de réseau de « maisons territoriales de

On a tous besoin d'éducation populaire !



l'éducation populaire et de la citoyenneté », réels centres de ressources, d'information, de formations et d'actions au service des politiques territoriales de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative.

Enfin, le SEP rappelle sa demande d'un texte de loi (**loi d'orientation et de programmation**) qui réaffirme les objectifs d'une politique d'éducation populaire, qui précise le rôle et les missions de l'Etat, des collectivités territoriales et la place des associations, qui prévoit les moyens nécessaires à l'inscription de cette politique dans la pérennité et dans l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Le haut commissariat : une structure interministérielle de missions

A la fois pour expliquer la démarche du haut commissariat et répondre à certaines de nos demandes, la directrice de cabinet et le conseiller ont insisté sur les points suivants :

Une mission pour tous les jeunes. Bien que le point de départ soit la recherche d'une réponse autre que le RSA pour les jeunes en difficulté, le haut commissariat a un champ plus large et s'adresse à tous les jeunes dans le souci de leur insertion sociale, citoyenne, professionnelle.

Une mission interministérielle. En réactivant le comité interministériel de la jeunesse, le premier ministre a confirmé le rôle de coordination du haut commissariat ainsi que son autorité sur différents services de plusieurs ministères (orientation, logement des jeunes dont les étudiants, JEPVA...)

Jeunesse et vie associative. Cela devrait être l'appellation complète du haut commissariat mais les textes sont partis trop vite... Pourtant le haut commissariat affirme reprendre à son compte l'ensemble de la mission JEPVA.

Une méthode participative. Il est affirmé que l'idée est de beaucoup consulter l'ensemble des partenaires et de proposer un « livre vert » sur la jeunesse d'ici l'été, de conduire des assises sur la vie associative mais « pour avoir des choses à leur dire », de conduire des expérimentations

Des chantiers prioritaires. Au-delà du chantier ciblé des contrats aidés pour les associations, la priorité est mise sur l'orientation, l'autonomie, la mobilité, les écoles de la deuxième chance, le service civique.

L'information au cœur de l'autonomie dans des réseaux plus unifiés. Réaffirmant le rôle essentiel de l'information des jeunes, le cabinet précise qu'il faut davantage faire travailler ensemble les réseaux qui agissent sur les mêmes champs.

Le projet de l'INJEP à revoir. Le départ de Marly le Roi et l'abandon de l'hébergement et de la restauration restent d'actualité. Par contre le haut commissariat souhaite revoir les missions confiées au nouvel INJEP et œuvre pour maintenir dans le « champ jeunesse » le site de Marly le Roi.

on a tous besoin d'éducation populaire !



Une circulaire déjà signée. Le cabinet précise que le haut commissaire a signé une circulaire à l'ensemble des préfets précisant les missions JEPVA dans les directions départementales et régionales et que ce texte a été travaillé avec la DJEPVA.

N.B. : La circulaire signée du 5 février est effectivement depuis arrivée dans les services, voici la réaction du SEP transmise au cabinet du haut commissaire :

Le SEP a pris connaissance de la circulaire envoyée par le Haut commissaire aux préfets visant à préciser les missions de l'Etat dans le champ jeunesse, éducation populaire et vie associative. Si de nombreux éléments sont de nature à nous rassurer (le rappel de l'accompagnement à l'insertion citoyenne, l'insistance sur les missions éducatives et sur l'expertise technique et pédagogique...) d'autres restent à préciser (l'ingénierie sociale, l'autonomie des jeunes...) ou nous rappellent d'anciens antagonismes non encore réglés comme la non prise en compte de l'incompatibilité entre les missions de contrôle et d'inspection avec celles de conseil, de soutien et d'accompagnement pédagogiques. Faut-il voir dans cette imbrication entre nouveaux enjeux et vieille recette, la difficulté d'écrire à deux voix (le cabinet et la DJEPVA) puisque nous avons reconnu à la fois les propos de la lettre de Martin Hirsch aux agents et des éléments d'anciens textes portés par notre direction d'objectifs ?

Le SEP veut croire que dans les semaines qui viennent de véritables groupes de travail qui associeront les organisations syndicales permettront de progresser sur la construction d'une politique ambitieuse de l'Etat en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative.

Il nous faut en particulier travailler à la réécriture de la circulaire de 1993 qui porte sur les missions des CEPJ afin d'en préciser et d'en actualiser les mises en œuvre, ainsi que sur les textes fixant missions et compétences des services et leur traduction dans les nouveaux services déconcentrés. Pour ce qui concerne la partie « jeunesse, éducation populaire et vie associative », le SEP est demandeur d'une ouverture rapide de ces chantiers et souhaite y être associé.

Une vision large de la cohésion sociale. Le cabinet précise qu'il partage la conception défendue par Annick Morel d'une cohésion sociale définie comme le vivre ensemble et non comme un traitement particulier d'une partie de la population. Pour autant, la volonté d'insertion sociale passe prioritairement par l'insertion professionnelle.

L'ingénierie sociale, une piste à explorer. Il n'y a pas d'urgence sur ce dossier, mais la piste de l'ingénierie sociale est intéressante à explorer et doit se faire avec les organisations syndicales. Le cabinet interviendra afin que les syndicats soient reçus.

Une autonomie par rapport aux sports et à la santé. Le cabinet dit s'inscrire dans l'évolution de l'Etat par la mise en œuvre depuis deux ans de la RGPP. Il ne s'agit donc pas de tout casser. Les structurations décidées seront maintenues. Pour autant, il affirme sa totale indépendance vis-à-vis du secrétariat d'Etat aux Sports et du Ministère de la

on a tous besoin d'éducation populaire !



Santé, ayant autorité sur les services de ceux-ci dans la mesure où ils gèrent les formations JEP (direction des sports), les budgets et les personnels.

Quitter les CREPS, pas les missions. Il est du ressort des sports de recentrer les CREPS sur les missions de haut niveau et de formations sportives. Pour autant, s'il faut être attentif aux mutations des collègues JEP des CREPS vers les DD et DR, le cabinet précise que ces mutations n'entraînent pas l'abandon des missions des collègues mais un autre lieu d'exercice.

Un chantier possible sur les formations. Attentif à la question des formations JEP, le cabinet s'est dit intéressé par la proposition d'un groupe de travail et est sensible à la dimension interministérielle qui rejoint leur approche.

Priorité à la construction d'une politique de jeunesse. Sans se prononcer sur des assises ou sur des « maisons de l'éducation populaire », la directrice de cabinet a insisté sur la volonté du haut commissariat de construire une véritable politique, structurante et inscrite dans la durée et ne pas se contenter de projets ponctuels. Cette dimension de la mission du haut commissariat est prioritaire.

Dans cette logique, la directrice de cabinet a invité le SEP à lui faire connaître les éléments essentiels que notre syndicat jugeait prioritaire dans la construction d'une politique de jeunesse.

Quelques commentaires et réactions du SEP

Les points plutôt positifs

Une compréhension rapide du champ. Informée le 10, nommée le 12 janvier, l'équipe du cabinet du haut commissaire à la jeunesse nous est apparue comme ayant vite su connaître et comprendre les éléments essentiels du champ JEP et rencontrer ses acteurs principaux (liga de l'enseignement, CNAJEP, CPCA...)

Une volonté d'ouverture et de travail partagé. Bien sûr, on nous l'a déjà fait le coup d'être disponible aux propositions et aux groupes de travail. Mais voici bien longtemps que l'on n'avait pas senti une réelle envie de construire... Sans naïveté mais sans condamnation a priori, le SEP sera porteur de propositions (dont les fiches jointes) et nous jugerons aux actes la réalité d'un travail commun possible ou impossible

Les points plutôt négatifs

Deux ans de perdus. En deux ans, le secteur JEPVA arrive dans sa troisième structure ministérielle. Si rien n'a été fait en deux ans par Roselyne Bachelot puis par Bernard Laporte, la RGPP a largement entrepris son travail de destruction. Le haut commissariat n'a ni le pouvoir, ni la volonté de revenir en arrière. Il lui faut donc mettre du contenu dans des boîtes -souvent trop petites ou de mauvaises formes- fabriquées par d'autres. Le

on a tous besoin
d'éducation populaire !



SEP craint que cela se fasse difficilement et avec moins d'ambition qu'il serait souhaitable.

Un tropisme de l'insertion professionnelle. Malgré l'assurance répétée plusieurs fois de la prise en compte de l'ensemble du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative, le SEP reste assez dubitatif sur l'entrée emploi-logement qui apparaît comme privilégiée.

Le risque de l'individualisme, du saupoudrage, du ponctuel. Nous n'avons eu aucune information sur les 150 millions, mais des remontées d'expériences sur l'autonomie des jeunes sont sollicitées dans les services et la notion de projets revient régulièrement. Pour le SEP, elle s'apparente trop souvent à l'affichage d'un nouveau dispositif, ponctuel, s'adressant au jeune individuellement, sans suite ni accompagnement structurant. Nous plaçons donc pour des actions collectives durables, pérennes, construites en partenariat (Etat, collectivités territoriales et associations) et accompagnées.

Le point d'interrogation.

Une inconnue d'importance : la place de l'éducation populaire. Martin Hirsch évoque l'éducation populaire comme une démarche et comme souvent elle se trouve réduite à ses acteurs qui seraient les seules associations. Notre conception est plus large. Nous pensons que l'éducation populaire est à la fois une finalité, une démarche et une méthode, qu'elle vise l'émancipation individuelle et collective et donc qu'elle agit pour la transformation de notre société. Pour le SEP, les associations sont des acteurs essentiels de l'éducation à la citoyenneté et de la vie démocratique, mais l'Etat et les collectivités territoriales ont également à conduire des politiques, des démarches, des actions d'éducation populaire. Sur ce point nous sommes rarement entendus et compris par ceux qui sont en charge de ce secteur ministériel. Qu'en sera-t-il avec le haut commissariat ? La question reste entière puisque rien ne nous a été garanti sur le sujet.